

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 962 fixant la composition de la Commission des Bourses créée par l'arrêté

n° 962

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 septembre 1952

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1952

Date du numéro
1 octobre 1952

TEXTE INTÉGRAL

La Commission des Bourses, créée par l'arrêté susvisé, est composée ainsi qu'il suit : M. le Chef du Service de l'Enseignement p. i., président ; M. le Chef du Service des Finances, membre ; M. Ali Oudoum, délégué du Conseil Représentatif, membre ; M. Pacaud, instituteur de 6° classe, membre ; M. Lamour, contremaître à l'Ecole Professionnelle, membre ; Me Pottier, institutrice de 3° classe, membre ; Mue Bonadona, institutrice de 6° classe, membre ; M. Murat, chef du Service des P.T.T. ; M. Mahmoud Haïd, chef comptable aux T.P., membre. Cette Commission se réunira au bureau de M. le Chef du service des Finances le mercredi 24 septembre à 16 heures.